

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES DROITS UNIVERSITAIRES Année universitaire 2023-2024

@ : scolarite-pst@liste.parisnanterre.fr

▪ **Pièces justificatives à fournir :**

- **Un RIB ou RIP (Relevé d'Identité Bancaire ou Postal) original, à votre nom (si le relevé n'est pas au nom de l'étudiant, faire une autorisation de virement manuscrite).**
Le numéro IBAN doit impérativement être mentionné sur le RIB
- **Pour les boursiers, la copie de la notification définitive de bourse**
- **Pour les apprentis, la copie du contrat d'apprentissage signé**
- **Pour les démissionnaires, la carte étudiant (si reçue) ainsi qu'une lettre de démission datée et signée** (La démission doit impérativement avoir été signalée par écrit par l'étudiant au plus tard le 25/09/2023.)

NOM : PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE : / / N° D'ETUDIANT : FORMATION :	ADRESSE : CODE POSTAL : VILLE : TELEPHONE : N° SECURITE SOCIALE :
BOURSIER	<i>Cadre réservé à la scolarité</i>
DÉMISSIONNAIRE : —————→ <small>La démission doit impérativement avoir été signalée par écrit par l'étudiant au plus tard le 25/09/2023.</small> APPRENTIS : —————→ AUTRE CAS :	Lettre démission datée du Date de début de contrat :
Date :	Signature :
Montant du remboursement <i>(à compléter par l'administration)</i>	€

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ